



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 30 juillet 2019

**Information sur l'absence d'avis de la mission régionale
d'autorité environnementale de la région Occitanie
sur la révision allégée du plan local d'urbanisme
de Montsaunès (31)**

N° saisine 2019-7463
N° MRAe 2019AO98

Par courrier daté du 29 avril 2019 reçu par la DREAL le même jour, la commune de Montsaunès a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision allégée de son PLU au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 29 juillet 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).